

# La pénurie de logements n'est pas une fatalité

Autor(en): **Guidetti, Laurent**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **40 (2003)**

Heft 1553

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1021301>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# La pénurie de logements n'est pas une fatalité

**Tribu'architecture propose quelques mesures pour bâtir sans tomber dans les travers de la zone villa ou des grands ensembles d'habitation.**

Laurent Guidetti  
Tribu'architecture, Lausanne

**N**ous vivons une crise aiguë du logement. Dans le canton de Vaud par exemple, le taux de vacance est actuellement de 0,2% alors qu'on parle de pénurie à partir d'un taux de 1,5%. Il y a trois causes principales à cette crise: la forte augmentation démographique; les exigences des ménages en espace ont augmenté; enfin, les investisseurs privés et publics ayant déserté le secteur de la construction, le nombre de nouveaux logements construits a diminué de moitié en dix ans. Par conséquent, les loyers augmentent, de plus en plus de personnes ne trouvent pas un logement adéquat et l'exode urbain se généralise.

## L'exode urbain comme solution?

Certains affirment qu'il n'y a plus de place en ville, que les procédures administratives sont trop longues et trop lourdes et découragent les investisseurs. La solution proposée est de déclasser les zones agricoles et villas pour y construire des logements HLM. Le résultat d'une telle attitude est d'aggraver encore le problème de la périurbanisation, en rejetant le logement hors des centres urbains. Cette urbanisation a comme conséquence d'éloigner les gens et d'augmenter la proportion des trajets en voiture, alors que déjà, pour se rendre à son travail et en revenir, le Vaudois passe environ une heure et demie par jour à se déplacer et parcourt environ 40 km. Alors, y a-t-il réellement pénurie à cause du manque d'espace? N'y a-t-il pas d'alternative à cet urbanisme qui gaspille l'espace et génère des mouvements parasites?

## Il reste de l'espace en ville!

Il reste en ville de nombreux bâtiments vides, en général des bureaux ou des locaux industriels. Dans la plupart des cas, il suffirait de peu pour réaffecter ces surfaces en logements bien situés et équipés. Les villes comptent aussi des zones délaissées, comme, par exemple à Lausanne, le quartier du Vallon, entre le bois de Sauvabelin et le quartier de la Sallaz, sur la ligne du futur M2.

D'autre part, il reste de la place dans des quartiers déjà urbanisés. Dans les quartiers cohérents et déjà compacts, il n'est tout simplement pas souhaitable de densifier. Par contre, il existe dans de nombreux quartiers de la place pour construire des logements. Dans les secteurs bâtis ces cinquante dernières années - grands ensembles d'habitation ou zones villas - il subsiste des vides inutiles et résiduels, résultant de l'urbanisme moderniste, avec ses règles de distances aux limites et son interdiction de l'ordre contigu.

## Il y a de la place sur l'espace public!

De plus, il y a de la place dans l'espace public. L'urbanisme des années soixante ayant détruit de nombreuses rues, une importante place sur le domaine privé a été confisquée pour la réalisation des grandes pé-

trantes urbaines pour le trafic d'accès en ville. Comme les conceptions d'aménagement de l'espace public ont changé, le bâti peut se réapproprier les espaces libérés. Parallèlement, les rues doivent redevenir des espaces de dégagement, des lieux de vie pour se rencontrer, jouer, etc. Ainsi, si on considère conjointement la place disponible sur le domaine privé et sur l'espace public, les possibilités de densifier en ville deviennent plus nombreuses.

## Densifier en améliorant le cadre de vie

Il ne s'agit pas de surdensifier la ville, mais de rendre habitable ses non-lieux et d'en profiter pour y améliorer la qualité de vie. Il n'est pas nécessaire de construire en hauteur: pour une surface au sol donnée, l'augmentation de la densité devient négligeable dès le 4<sup>e</sup> étage! On peut ainsi privilégier des espaces de qualité et construire des bâtiments à échelle humaine.

Il faut donc:

- Retrouver un urbanisme de proximité en densifiant prioritairement dans la continuité avec le bâti existant. Cette proximité garantit l'accessibilité de tous par les transports publics, à vélo ou à pied, et diminue les déplacements parasites entre agglomérations.
- Densifier tout en diversifiant les activités des quartiers. En augmentant la variété des usages dans les quartiers, on peut améliorer leur attractivité. Il est donc nécessaire de rationaliser l'espace, c'est-à-dire de combler ces vides non qualifiés et inutiles en y ajoutant de nouveaux logements mais aussi différents services, ateliers, serres, etc.
- Pour donner au quartier une unité et un caractère urbain, il est essentiel de le structurer à partir de l'espace public et non pas de l'espace privé. Il faut penser l'espace public en même temps que le domaine privé et redimensionner les espaces de circulation routière pour en faire des lieux de vie et gagner une place précieuse.
- Autoriser sur le domaine privé l'implantation du bâti, en limite de parcelle, pour permettre d'utiliser le sol de manière rationnelle et différencier clairement un côté rue d'un côté jardin. Il est aussi nécessaire d'abandonner les règles de distances aux limites comme l'interdiction de l'ordre contigu.

La fuite des résidents à l'extérieur des villes n'est pas une fatalité, car on peut, en ville, offrir à la fois une bonne rentabilité du terrain et des conditions d'habitation intéressantes! Il est impératif de recadrer le débat et d'apporter des solutions alternatives à celles communément proposées, qui sont généralement sans effet ou ont des effets secondaires indésirables. ■

[www.tribu-architecture.ch](http://www.tribu-architecture.ch)